



CSA Administration Pénitentiaire du 30 septembre 2025

Doctrine (QLCO)

Ce jour se tenait le comité social d'administration (CSA) de l'Administration Pénitentiaire dont un des points de l'ordre du jour concernait la doctrine relative aux quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO).

Cette doctrine vise à appliquer plus précisément le décret n°2025-620 du 8 juillet 2025 relatif aux quartiers de lutte contre la criminalité organisée, à l'anonymisation des personnels de l'administration pénitentiaire et modifiant ainsi le code pénitentiaire.

Avant de débiter ce comité social, le directeur de l'administration évoque le contexte actuel avec un garde des sceaux démissionnaire et une surpopulation pénale omniprésente qui implique de mauvaises conditions de travail pour les personnels. Il ajoute qu'il demande une optimisation des places libres (QSL, SAS) pour soulager les maisons d'arrêt. Il précise également qu'il salue et est reconnaissant des personnels dans ces difficultés.

La CGT Pénitentiaire ne pouvait pas rester sans réaction face à ce propos introductif du directeur. En effet, il est de bon aloi de féliciter les agents lors de ces déplacements mais les personnels attendent plus. La surpopulation carcérale n'est pas ou plus la priorité. Bien sûr qu'il faut protéger nos concitoyens mais il ne faut pas oublier qu'il y a des femmes et des hommes qui sont en première ligne de cette surpopulation ayant des effets néfastes sur la santé des personnels. N'oublions pas non plus les vacances de postes sur nos établissements pénitentiaires qui se sont creusés depuis des décennies, environ 4 000 à ce jour. Vacances qui obligent les agents à subir des heures supplémentaires à n'en plus finir, dépassant allègrement les 108 heures trimestrielles et gonflant inlassablement les compteurs d'heures supplémentaires.

La CGT Pénitentiaire a donc renouvelé ses revendications. Il faut un courage politique pour désamorcer cette spirale de surpopulation carcérale, de la volonté pour créer des emplois qui combleront les postes, et de la détermination pour solder les heures supplémentaires effectuées. C'est ainsi que les agents seront reconnus et valorisés auprès de leur administration qu'ils tiennent à bout de bras pour éviter que le navire sombre totalement...

Une nouvelle fois, une écoute attentive mais pas de réponses !!!

Sur la doctrine QLCO soumise à avis lors de ce CSA. Pas de surprises, les derniers amendements portés par les organisations syndicales n'ont pas été retenus. Pourtant, **La CGT Pénitentiaire** a demandé à ce que les mouvements se fassent **à 3 agents au lieu de 2**, dans le but de garantir une triangulation au même titre que les missions extérieures ou encore l'accompagnement des détenus violents. Cet amendement a fait consensus auprès des représentants des personnels, mais a été rejeté par la DAP faute de ressources humaines...

La CGT Pénitentiaire a rappelé que le choix de créer ces quartiers émanait d'une volonté politique et que tous les moyens devaient être mis en œuvre, dont la révision de l'organigramme de référence. Force est de constater que ce n'était qu'un énième effet d'annonces et que le compte n'y est pas pour protéger les agents exerçant en QLCO.

Montreuil, le 30 septembre 2025.